



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8558^e séance

Jeudi 20 juin 2019, à 15 heures

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-----------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Alotaibi | (Koweït) |
| <i>Membres :</i> | Afrique du Sud | M ^{me} Tshabalala |
| | Allemagne | M. Schulz |
| | Belgique | M ^{me} Van Vlierberge |
| | Chine | M. Yao Shaojun |
| | Côte d'Ivoire | M. Ipo |
| | États-Unis d'Amérique | M. Hunter |
| | Fédération de Russie | M. Repkin |
| | France | M. Delattre |
| | Guinée équatoriale | M. Esono Mbengono |
| | Indonésie | M. Syihab |
| | Pérou | M. Duclos |
| | Pologne | M. Zawieja |
| | République dominicaine | M ^{me} Morrison González |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Allen |

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine
(S/2019/498)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2019/498)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; M. Matias Bertino Matondo, Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine; et M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure.

M. Matondo et M. Vervaeke participent à la présente séance par visioconférence depuis Bangui et Bruxelles, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/498, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Ndiaye.

M. Ndiaye : Suite à la publication du rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2019/498) et conformément à la résolution 2448 (2018), je suis heureux de présenter au Conseil de sécurité les récents développements sur le terrain ainsi que ceux relatifs à la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

On ne le répétera jamais assez : la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, le 6 février dernier, a suscité beaucoup d'espoirs, tant dans le pays que dans la région et au sein de la communauté internationale; espoirs

parmi lesquels celui d'une fin définitive de la longue et violente crise que connaît la République centrafricaine depuis des décennies. Depuis la signature de l'accord de paix, le Gouvernement et les partenaires de la République centrafricaine ont redoublé d'efforts pour sa mise en œuvre. Un nouveau Gouvernement plus inclusif a vu le jour le 22 mars dernier, à l'issue des consultations d'Addis-Abeba. La communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Union européenne, s'est réunie à Bangui le 17 avril dernier dans le cadre du Groupe international de soutien à la République centrafricaine afin de remobiliser les acteurs régionaux et internationaux.

Le 31 mai dernier, une mission conjointe de haut niveau, composée du Gouvernement, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la MINUSCA, a été dépêchée sur le terrain pour exiger du chef du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R) sa coopération avec les autorités judiciaires en vue de l'arrestation des responsables des massacres du 21 mai, du démantèlement de toutes les bases et de la participation immédiate de ses éléments au Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Une deuxième mission conjointe s'est rendue à Kouï, dans la région de Paoua, le bastion des 3R, le 18 juin, au terme de laquelle le chef de ce groupe armé s'est engagé à commencer le désarmement, la démobilisation et la réintégration de ses éléments le 29 juin, afin de permettre l'établissement des premières unités mixtes spéciales de sécurité dans l'ouest du pays. Il s'est aussi engagé à continuer à collaborer avec les enquêtes judiciaires autour des massacres.

Je tiens également à informer le Conseil que, suite à ces événements, et en complément de nos bons offices, la Mission a déclenché une opération militaire, ajoutant ainsi une certaine pression destinée à renforcer la protection des civils, à prévenir de nouvelles attaques contre les populations civiles ou des représailles et à arrêter tout mouvement d'éléments armés dans la zone de Paoua. Ces efforts conjugués, accomplis dans le cadre de notre mandat et conformément à l'accord de paix, ont abouti à l'arrestation de trois éléments des 3R soupçonnés d'avoir pris part aux tueries du 21 mai.

Comme le démontrent les incidents de l'Ouham-Pendé, la situation sécuritaire demeure fragile. Chaque semaine, entre 50 et 70 violations de l'accord de paix, commises principalement contre les populations civiles par les groupes armés, sont rapportées. La violence

contre les civils, la levée illégale de taxes, l'obstruction au déploiement de l'autorité de l'État et l'occupation de bâtiments publics persistent et constituent une source profonde de frustrations pour le peuple centrafricain.

Dans ce contexte, la MINUSCA continue de mettre en œuvre le mandat multidimensionnel que le Conseil lui a donné, tout en usant de ses bons offices pour exhorter les parties à appliquer de façon scrupuleuse les engagements pris au titre de l'accord de paix et à les accompagner. En dépit d'immenses défis, nous continuons de travailler avec le Gouvernement, avec les garants, avec les autres facilitateurs et les partenaires, afin de donner aux parties tout l'appui politique et logistique nécessaire au succès de l'accord. Nous soutenons toutes les structures prévues par l'accord, qu'il s'agisse des divers mécanismes de suivi mis en place aux niveaux local et national, des unités mixtes spéciales de sécurité, de la commission inclusive qui est chargée de se pencher sur les questions de justice liées au conflit, ou de la future Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR), dont les consultations ont été lancées le 6 juin par le Président Touadera.

Nous nous mobilisons aussi en faveur d'une campagne de sensibilisation pour informer les acteurs locaux sur le contenu de l'accord de paix et solliciter leur collaboration pour sa mise en œuvre. La MINUSCA continue par ailleurs d'appuyer les comités locaux de paix et de réconciliation dans l'ensemble des préfectures du pays. Mais le succès de cet accord dépendra avant tout de la volonté de parties de mettre fin à toute forme de violence et de privilégier le dialogue pour régler toute forme de dispute, comme le prévoit du reste l'accord.

Afin de préserver une certaine confiance dans l'accord, les groupes armés doivent de toute urgence se conformer aux arrangements sécuritaires auxquels ils se sont eux-mêmes astreints le 6 février dernier. À cet égard, l'annonce hier du démantèlement de toutes les barrières illégales est un signe encourageant qui, je l'espère, sera suivi d'actes concrets. Il s'agit de l'annonce faite par le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, qui est le principal groupe armé.

L'exécution intégrale des dispositions sécuritaires de l'accord de paix, notamment la création des unités mixtes de sécurité, qui devraient contribuer à réduire la violence liée à la transhumance, représentera une étape cruciale dans la restauration de la sécurité et le redéploiement de l'autorité de l'État. Des améliorations durables en matière de sécurité et de stabilisation nécessiteront aussi des progrès rapides en matière de

désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement (DDRR).

Je suis heureux de signaler que les opérations de DDRR menées en mai et en juin ont abouti à la démobilisation de 90 combattants du mouvement Révolution et Justice-Sayo, qui avait déjà commencé à désarmer en décembre 2018. La MINUSCA travaille avec le Gouvernement, les garants et d'autres partenaires pour lancer le DDRR au profit d'autres groupes dans les mois à venir, ce qui permettra la création, la formation et le déploiement rapides des unités spéciales mixtes de sécurité.

Nous poursuivons aussi notre appui à la réforme du secteur de sécurité. Je salue les efforts du Gouvernement pour que les forces de défense et de sécurité soient plus représentatives de la population, plus professionnelles et plus efficaces. Conformément à ce triple objectif, le Gouvernement a récemment achevé une campagne nationale de recrutement pour les Forces armées centrafricaines, les FACA. Une campagne de recrutement similaire pour la police et la gendarmerie aura lieu dans toutes les préfectures dans les prochains mois.

Les Centrafricains attendent beaucoup de la paix. Ils veulent pouvoir vaquer à leurs activités en toute sécurité, avoir accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et à la justice. Il faut donc créer les conditions d'un environnement propice au relèvement économique permettant de créer des perspectives d'emploi pour les jeunes, afin d'éviter la création future de groupes armés. C'est pourquoi, la Mission et le système des Nations Unies collaborent étroitement pour que les efforts de sécurité, de développement et de consolidation de la paix soient coordonnés afin de créer les synergies nécessaires pour une paix durable.

La situation humanitaire désastreuse continue d'entraver les perspectives d'une paix durable, car les populations ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels. Quelque 2,9 millions de personnes, dont la moitié sont des enfants, ont besoin d'assistance humanitaire et de protection, tandis que 2,1 millions de personnes sont confrontées à l'insécurité alimentaire. Il est essentiel que l'accord de paix contribue à créer les conditions d'un meilleur accès de l'aide humanitaire et que des activités de développement soient lancées dans les zones déjà stables. Il faut aussi fournir un soutien adéquat aux 622 000 personnes déplacées et aux 590 000 réfugiés centrafricains enregistrés dans les pays voisins. Notre plan d'intervention humanitaire pour

2019, qui nécessite un peu plus de 430 millions de dollars, n'est financé qu'à hauteur de 28 %, ce qui est insuffisant. J'en appelle à la générosité des bailleurs de fonds pour venir en aide à ces nombreuses populations vulnérables.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le succès de la mise en œuvre de l'accord de paix dépendra également de sa capacité à faire face aux nombreuses violations des droits de l'homme qui ont caractérisé la crise et dont les victimes demandent réparation. À cet égard, il me plaît de souligner que les consultations nationales pour la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation permettront aux Centrafricains de donner leur point de vue sur la meilleure manière de garantir réparation aux victimes d'atteintes, l'application de la justice aux personnes impliquées dans des crimes graves et d'avancer dans la voie de la réconciliation nationale. Des progrès sur la réconciliation nationale et l'intégration des groupes armés dans les forces de l'État et la société seront déterminants pour que les élections puissent avoir lieu en 2020-2021, comme prévu.

(l'orateur reprend en français)

À ce propos, la Cour constitutionnelle a déclaré non conformes à la Constitution certains articles du code électoral récemment adopté par l'Assemblée nationale. Cette assemblée sera bientôt appelée à siéger en session extraordinaire afin d'adopter ce texte revu par la Cour, faute de quoi, le pays pourrait faire face à un grave blocage institutionnel. Un retard dans l'adoption du code électoral pourrait mener à un retard dans les préparatifs des élections. Or, ces élections constitueront une étape cruciale dans le renforcement de la démocratie en République centrafricaine. Tout doit donc être mis en œuvre pour que ces élections, dont les préparatifs nécessiteront un appui financier, technique et opérationnel international important, aient lieu dans les délais fixés par la Constitution centrafricaine.

De même, pour que les élections se déroulent dans des conditions pacifiques, tous les acteurs engagés doivent dès aujourd'hui faire preuve de retenue et de sagesse. J'ai noté l'établissement d'une plate-forme politique composée de 20 partis politiques d'opposition et de quatre organisations de la société civile, qui s'opposent fermement à l'accord de paix. Je souhaite que cette opposition à l'accord ne mène pas au rejet du processus de paix mais plutôt à des propositions constructives en faveur du développement du pays.

La MINUSCA saura compter sur le soutien du Conseil de sécurité, sur le soutien de tous les États membres de la communauté internationale, pour que son mandat soit un succès.

Le Président *(parle en arabe)* : Je remercie M. Ndiaye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Matondo.

M. Matondo : Je voudrais tout d'abord, en ma qualité de Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la République centrafricaine et l'Afrique centrale, souligner l'honneur qui m'échoit de pouvoir faire le point sur la situation en République centrafricaine, quatre mois après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Le processus de dialogue politique conduit par l'Union africaine à travers l'initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine s'est achevé à la fin de 2018, ouvrant ainsi la voie à la préparation de pourparlers entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés, à Khartoum. Ces pourparlers ont commencé le 25 janvier 2019 et pris fin le 5 février, par un accord entre le Gouvernement et les 14 groupes armés. Une cérémonie de paraphe de l'accord conclu entre les parties a eu lieu le 5 février à Khartoum, au Soudan, suivie d'une cérémonie de signature par les parties, le 6 février, à Bangui, en République centrafricaine. Fort de ce qui précède, le point que j'ai l'honneur de présenter au Conseil portera principalement sur l'état de la mise en œuvre de cet accord, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'action des garants et des facilitateurs, les principaux défis et les recommandations.

En ce qui concerne les progrès réalisés à la date du 20 juin, on constate beaucoup plus du côté du Gouvernement. À ce jour, quatre mois après la signature de l'Accord, on peut noter à titre indicatif, sur le plan politique, la nomination d'un Premier Ministre, M. Firmin Ngrebada, le 25 février; la formation d'un Gouvernement inclusif le 22 mars, après le rejet d'un premier gouvernement jugé moins inclusif par les parties à l'Accord.

Pour ce qui est du suivi de l'Accord, on peut noter l'adoption de l'ensemble des textes réglementaires mettant en place les mécanismes de mise en œuvre et de suivi ainsi que les structures prévues par l'Accord; l'opérationnalisation des structures de ces mécanismes

dont le comité exécutif de suivi, qui a déjà tenu trois réunions, le secrétariat technique d'appui au comité exécutif de suivi; le comité de mise en œuvre national, les comités de mise en œuvre préfectoraux, ainsi que les comités techniques de sécurité sont en cours d'installation. Au titre des arrangements de sécurité transitoires, les textes réglementaires sur les unités spéciales mixtes de sécurité ont été adoptés et les unités sont en cours de constitution. En ce qui concerne la réconciliation et la justice transitionnelle, la commission inclusive a commencé ses travaux et la consultation populaire nationale, prélude à la mise en place de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, a été lancée le 6 juin et les travaux sont en cours.

Sur le plan de la sécurité, on assiste effectivement à une diminution globale des tensions, des affrontements entre les groupes armés et les Forces armées centrafricaines, appuyées par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), depuis la signature de l'Accord, malgré quelques cas regrettables d'assassinat, de viol et de vol de bétail, surtout dans l'ouest, le nord et l'est du pays.

Quant aux difficultés rencontrées, si du côté du Gouvernement, on peut se féliciter des efforts accomplis en vue du respect des engagements, les groupes armés, pour leur part, ne font pas vraiment preuve d'un grand enthousiasme. Le point de la mise en œuvre de l'Accord fait par le comité exécutif de suivi au cours de ses trois dernières sessions de travail indique que le bilan demeure loin des attentes ou des résultats escomptés. En effet, les cas de violation et de manquement par rapport à la mise en œuvre de l'Accord se poursuivent sur le terrain et portent surtout sur les violations et exactions contre les populations civiles et les travailleurs humanitaires; les violations sexuelles contre les femmes et les filles; l'obstruction à la libre circulation des personnes et des biens; l'érection de barrières et la perception de taxes illégales; la non-restitution des bâtiments publics ainsi que des camps militaires; et le vol de bétail.

La violation la plus grave et la plus intolérable de l'Accord a été relevée les 21 et 22 mai dans les communes de Koundjili, de Djoumjour, de Bohong et de Lemouna, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, où plus de 40 personnes ont été massacrées par des éléments du mouvement Retour, réclamation, réhabilitation (3R), qui auraient agi en rétorsion aux tueries d'éleveurs peuls et au vol de leur bétail. Il faut signaler que le massacre des 21 et 22 mai a porté un coup dur à l'accord de paix,

dans la mesure où il a donné l'occasion à certains médias et à tous les ennemis de cet accord de proclamer sa mort et sa disparition.

Malgré la forte pression exercée sur le Gouvernement, les garants et les facilitateurs pour en découdre avec les auteurs de ce massacre, ceux-ci ont fait preuve de sagesse jusqu'à présent, en exploitant le mécanisme de résolution des crises prévu par l'Accord lui-même. En outre, la formation et le déploiement des unités mixtes spéciales de sécurité pourraient servir à endiguer une fois pour toutes les causes de ce conflit récurrent entre éleveurs et agriculteurs dans certaines régions du pays. Il est aussi à noter l'exploitation politicienne de cet événement très malheureux par certaines personnes dans la perspective des prochaines échéances électorales.

Quant à l'action des garants et des facilitateurs de l'Accord, on souligne la tenue des consultations convoquée par le Président de la Commission de l'Union africaine du 18 au 20 mars 2019 en vue de rechercher une solution à la crise née à la suite de la formation du premier Gouvernement inclusif le 3 mars 2019, et l'envoi du 14 au 18 avril d'une mission tripartite conjointe Union africaine – Union européenne – Nations Unies pour une évaluation de l'Accord et le plaidoyer pour inviter les forces vives de la nation à adhérer à l'Accord et à le soutenir. Il y a aussi la tenue de la deuxième réunion du Groupe international de soutien à la République centrafricaine tenue le 17 avril 2019 en vue d'harmoniser les interventions des différents acteurs et de mobiliser les ressources pour appuyer l'Accord.

Les actions des garants et des facilitateurs suite au drame des 21 et 22 mai ont été les suivantes. Trois missions conjointes composées du Gouvernement, des garants – l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale – et des facilitateurs, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, se sont rendues sur les lieux pour établir les faits, soutenir et reconforter les populations endeuillées, apaiser les tensions, et rencontrer le chef du mouvement 3R, M. Sidiki Abbas, pour entendre sa version des faits et lui communiquer les exigences du Gouvernement et des garants de l'Accord. Les principales exigences exprimées au chef du mouvement 3R à l'origine du massacre de Paoua sont : mettre aux arrêts et livrer aux autorités compétentes les auteurs du massacre ainsi que ceux qui ont pris la fuite pour qu'ils soient traduits en justice, jugés et punis conformément

à la loi; démanteler toutes les barrières et les bases militaires du mouvement; cantonner ses éléments et les mettre à la disposition du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR); et coopérer pleinement avec les autorités compétentes et les garants pour lutter contre l'impunité.

Le mouvement 3R a montré sa disponibilité à coopérer en livrant à ce jour trois auteurs du drame à Paoua, mais les autres suspects sont toujours attendus. La deuxième rencontre conjointe du Gouvernement, des garants et des facilitateurs avec le leader du groupe 3R, M. Abbas Sidiki, s'est tenue le 18 juin – donc il y a deux jours – à Bocaranga. Durant cette rencontre, le leader des 3R a réitéré son adhésion au processus de paix, son engagement à mettre en œuvre l'Accord, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de tous ses éléments à partir du 29 juin 2019, sa participation active à la formation des unités mixtes spéciales de sécurité, et son engagement à rechercher tous les présumés auteurs du massacre du 21 mai 2019 et à les remettre aux autorités compétentes.

Les mêmes efforts ont été menés par les garants et les facilitateurs auprès des autres chefs de groupes armés, dont Ali Darass de l'Unité pour la paix en Centrafrique le 12 juin 2019 à Bokolobo pour leur rappeler la nécessité de respecter leur engagement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord. Il y a tout de même lieu de noter l'attitude constructive de certains groupes armés, tel le Rassemblement patriotique pour le renouveau de Centrafrique, qui s'engage à lever toutes les barrières illégales et à libérer les bâtiments qu'il occupe encore illégalement dans les zones sous son contrôle.

Parmi les principaux défis il y a lieu de citer la lutte contre le chômage et la pauvreté par la mise en œuvre d'un programme de grands travaux à haute intensité de main-d'œuvre orientés vers les anciens membres de groupes armés, les jeunes et les communautés locales pour la construction et la réhabilitation de l'infrastructure prioritaire dans l'ensemble du territoire national de la République centrafricaine. Il y a aussi comme défi la mobilisation de ressources nécessaires et suffisantes pour rendre fonctionnel le mécanisme de mise en œuvre et de suivi, ainsi que les structures connexes de l'accord de paix; la mise en place des conditions nécessaires pour la mise en œuvre effective de l'Accord, notamment par rapport au DDR; la formation des unités mixtes; la promotion d'un climat d'apaisement et de solidarité nationale entre tous les Centrafricains; la prévention de

l'apparition de nouveaux groupes armés et de formations politiques hostiles à la paix et à la stabilité du pays; et, finalement, la mise en place des conditions les plus favorables pour la tenue des prochaines échéances électorales, en tenant compte des contraintes de temps et de moyens matériels.

À la lumière de ce qui précède et tenant compte des progrès réalisés, des difficultés rencontrées dans leur action par les garants et les facilitateurs, et des principaux défis à la mise en œuvre, nous aimerions faire les recommandations ci-après.

Lancer un appel à la communauté internationale sur la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires à la reconstruction de la République centrafricaine et à la mise en œuvre de projets de développement à forte utilisation de main-d'œuvre; encourager le Gouvernement centrafricain à maintenir le même esprit d'ouverture et de dialogue envers les groupes armés et avec toutes les forces vives de la société centrafricaine; maintenir le cadre du dialogue avec les groupes armés en exerçant sur eux des pressions politiques et autres pour les amener à respecter leurs engagements; réunir toutes les conditions indispensables pour le lancement sans délai du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion et la formation des unités mixtes; mobiliser davantage de ressources pour l'opérationnalisation effective du mécanisme de mise en œuvre et de suivi de l'Accord pour la préparation des prochaines élections; intensifier les campagnes de vulgarisation de l'Accord auprès des groupes armés et de toutes les forces vives de la République centrafricaines pour une appropriation et une pleine adhésion à sa lettre et à son esprit; exhorter toutes les forces vives de la Centrafrique à s'abstenir de poser des actes attentatoires à la cohésion sociale et à la réconciliation nationale; renforcer le mécanisme de justice transitionnelle et la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation pour une lutte ferme contre toute forme d'impunité; plaider pour que la sous-région s'implique davantage dans la recherche d'une solution pacifique et durable à la crise en Centrafrique, notamment par la réactivation des commissions bilatérales mixtes; et enfin, mener un plaidoyer visant à renforcer l'assistance humanitaire dans le cadre de la lutte contre la malnutrition et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés.

En outre, il convient de féliciter les pays de la sous-région qui ont bien voulu inclure dans leur agenda la recherche de solutions pacifiques et durables à la crise centrafricaine. Je souhaiterais également réitérer

mes remerciements à l'Organisation des Nations Unies pour sa contribution et sa coopération avec l'Union africaine dans le processus de paix et de stabilisation en République centrafricaine. C'est, enfin, l'occasion pour moi de féliciter tous les partenaires de la République centrafricaine pour leur disponibilité et leur assistance à la mise en œuvre de l'Accord et des projets de développement du pays.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Matondo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Vervaeke.

M. Vervaeke (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter un exposé au Conseil au nom de l'Union européenne. Je salue la participation du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mankeur Ndiaye, et du Représentant spécial de l'Union africaine, M. Matias Matondo.

Cinq mois se sont écoulés depuis la signature à Bangui de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et nous sommes maintenant à un moment charnière. Je voudrais rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à la conclusion de cet accord, en particulier le Commissaire de l'Union africaine Smaïl Chergui. Nous restons profondément convaincus que l'Accord offre une chance réelle d'un avenir meilleur en République centrafricaine, s'il est mis en œuvre par toutes les parties de bonne foi et avec un sens réel des responsabilités. L'adhésion de la population et l'appui de la région seront aussi des éléments essentiels.

Le Gouvernement a jusque-là rempli ses promesses, et à maints égards. Un Gouvernement largement inclusif a été mis en place, et maintenant les groupes armés sont représentés dans le Gouvernement. Les différents mécanismes de suivi ont été établis. Nous tenons à féliciter le Président Touadera et le Premier Ministre de leur leadership et de leur sens du compromis.

Un séminaire gouvernemental est prévu dans les prochains jours, avec le soutien des partenaires, dont l'Union européenne, pour consolider la cohésion et l'esprit d'équipe du Gouvernement en vue de renforcer la confiance interne. Nous entendons également fournir un appui au Secrétariat technique du Comité exécutif de suivi et commencerons bientôt à apporter un soutien parallèle aux groupes armés pour renforcer leur appropriation de l'Accord et les aider à tenir leurs propres engagements.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur les unités spéciales mixtes de sécurité, mesure de sécurité temporaire et élément crucial de l'accord de paix. Le fondement juridique des unités est désormais prêt et le financement initial a été assuré, grâce au Fonds pour la consolidation de la paix. L'Union européenne a également apporté une contribution initiale de 3,4 millions d'euros pour financer l'appui de l'Union africaine à ces unités; nous envisagerons d'apporter un soutien supplémentaire une fois qu'elles seront déployées. De plus, la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine est prête à organiser une formation des formateurs destinée aux formateurs des Forces armées centrafricaines dès qu'ils auront été désignés. Ce dont nous avons maintenant besoin, c'est un processus et une chaîne de commandement clairs, sous l'autorité de l'État.

Cela étant, ni le Gouvernement ni les groupes armés n'ont donné de listes d'effectifs complètes pour les unités, ce qui retarde leur déploiement. La mise en place et le déploiement des premières unités sont maintenant prévus pour octobre, après une formation de deux mois qui devra commencer en juillet. Nous devons agir au plus vite. Il est tout aussi important que les Forces armées centrafricaines s'approprient pleinement ce processus. Des efforts supplémentaires sont urgents pour combler le déficit de confiance. À défaut, les progrès seront impossibles.

Comme l'ont mentionné les orateurs précédents, cinq mois après sa signature, l'accord de paix continue malheureusement d'être violé, notamment par des groupes armés. Nous demeurons profondément préoccupés par la lenteur des progrès en matière de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que par les entorses à l'Accord et les actes de violence de la part de certains groupes. Il est irresponsable et inadmissible de se livrer à la violence, notamment lorsqu'on est partie à un accord de paix.

Des événements tels que la récente attaque sur Paoua vont à l'encontre de l'accord de paix et ne peuvent rester sans réponse. Ils sapent nos efforts collectifs et notre crédibilité et affaiblissent encore davantage la confiance que suscite l'accord de paix. Les parties, garants et facilitateurs doivent, pour réagir aux violations, voire les prévenir, utiliser tous les outils dont ils disposent, notamment les mécanismes d'alerte rapide, un dialogue renforcé, des mécanismes de suivi appropriés et une stratégie claire pour remédier aux violations. L'accord de paix évoque toutes ces mesures,

ainsi que des sanctions, et elles doivent être pleinement exploitées pour préserver la crédibilité du processus et pour instaurer enfin une paix réelle et durable. Dans ce contexte, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit continuer de se rapprocher activement des groupes armés qui ne respectent pas l'Accord, en recourant si nécessaire aux pressions et à la force.

Cela m'amène à la question de la justice, qui joue un rôle crucial dans l'accord de paix. Le peuple centrafricain espère naturellement que la justice sera rendue de manière impartiale et rapide. Les auteurs de crimes et de violations graves doivent être traduits en justice. Nous attendons avec impatience que la justice transitionnelle soit mise en place. L'Union européenne a apporté un soutien technique et financier aux consultations en cours. Nous serons bientôt prêts à envisager le financement d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation, dont la création est de plus en plus urgente.

La région a également un rôle à jouer dans la réussite du processus de paix. À cet égard, nous nous félicitons de la récente session de la commission mixte de coopération entre le Cameroun et la République centrafricaine, fait nouveau positif. Nous encourageons à renforcer les relations avec tous les voisins de la République centrafricaine, en particulier le Tchad.

La République centrafricaine organisera des élections dans 18 mois. Ces élections s'inscrivent dans le cadre de l'accord de paix et sont une étape cruciale pour consolider les acquis du pays, notamment ses réalisations démocratiques. Organiser des élections opportunes, crédibles et légitimes est indispensable pour le processus de paix, car cela garantit une plus grande inclusion. Mais les élections et la concurrence électorale provoquent également des tensions. De ce fait, tous les acteurs politiques doivent agir de manière responsable. Les appels à la violence et les discours de haine doivent être considérés comme une violation de l'accord de paix.

Nous sommes prêts à appuyer les élections et appelons tous les partenaires de la République centrafricaine à mobiliser leur appui. Le mandat de la MINUSCA doit être adapté pour tenir compte du nécessaire rôle que doit jouer la Mission dans la mise en œuvre de l'accord de paix et à l'appui des prochaines élections. L'Union européenne continuera de se coordonner et de coopérer pleinement avec l'Union africaine et l'ONU dans le cadre de son approche

multidimensionnelle intégrée. J'ai eu récemment le privilège de représenter l'Union européenne, aux côtés du Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et du Commissaire Smaïl Chergui, dans le cadre d'une mission conjointe récemment. Montrer ensemble l'appui cohérent et complémentaire qu'apportent nos institutions à l'accord de paix a envoyé un message fort.

Enfin, je voudrais informer le Conseil de l'appui que l'Union européenne apporte à la République centrafricaine. J'ai déjà évoqué la mission militaire de formation. En plus de former et de conseiller les forces nationales, nous allons bientôt commencer à former de nouvelles recrues à Camp Kassai et à Bouar. La mission de formation prodigue également des conseils stratégiques à la présidence, au Ministère de la défense, au quartier général des Forces armées centrafricaines, au Ministère de l'intérieur et aux directeurs généraux de la gendarmerie et de la police, conformément à son mandat. Nous entendons maintenir notre appui substantiel à la médiation et à la mise en œuvre de l'accord de paix.

Pour ce qui concerne le développement, j'informe le Conseil que l'Union européenne, ainsi que ses États membres, a mobilisé plus de 850 millions d'euros en soutien à la population depuis le début de la crise. Nous entendons fournir 60 millions d'euros de plus, qui serviront spécifiquement à adapter les activités à l'appui de l'accord de paix, en opérant dans des zones géographiques supplémentaires, par exemple dans l'est du pays. La gouvernance, la justice, la primauté du droit et le soutien aux institutions démocratiques vont rester au cœur de toutes nos actions et de notre engagement.

Sur le plan humanitaire, comme l'a souligné tout à l'heure le Représentant spécial, l'Union européenne demeure pleinement engagée, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux zones et communautés reculées.

La situation en République centrafricaine demeure complexe et précaire. Une crise humanitaire prolongée est vouée à exacerber les faiblesses structurelles. Il est donc impératif de continuer à mettre l'accent sur les réformes structurelles, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la gouvernance, et de continuer activement à rechercher une solution de long terme.

Pour sa part, l'Union européenne continuera de travailler aux côtés de ses partenaires au sein du Gouvernement et de la société civile, ainsi qu'avec l'Union africaine et l'ONU, et avec la région. La Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères

et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, prévoit de se rendre en République centrafricaine en juillet pour témoigner du soutien exceptionnel de l'Union européenne au peuple centrafricain et au processus de paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Vervaeke de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil de sécurité de faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je souhaiterais d'abord remercier vivement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mankeur Ndiaye; le Représentant spécial de l'Union africaine, M. Mathias Bertino Matondo; et le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, M. Koen Vervaeke, pour leurs interventions très éclairantes. Je souhaiterais en particulier saluer ici la présence, pour la première fois dans cette salle du Conseil de sécurité, du Représentant spécial Ndiaye. Je tiens à saluer l'ensemble du travail qu'il a accompli depuis sa prise de fonctions et lui réitérer tout le soutien de la France dans l'accomplissement de son importante mission.

La signature de l'accord de paix, le 6 février dernier à Bangui, a ouvert une véritable perspective pour une sortie de crise et une paix durables en République centrafricaine. Nous sommes donc pleinement attachés à sa mise en œuvre et nous saluons les premières mesures prises par les autorités centrafricaines, sous l'impulsion du Président Touadera, afin que cet accord se traduise dans les faits. Je pense notamment à la formation d'un nouveau gouvernement inclusif, au travail effectué pour rendre les unités spéciales mixtes de sécurité opérationnelles dans les meilleurs délais, à la mise en place des structures de suivi de l'accord avec la tenue des premières réunions du Comité exécutif de suivi, ou encore à la réactivation de la commission mixte entre la République centrafricaine et le Cameroun en mai dernier.

Nous demeurons néanmoins préoccupés par la poursuite des violences commises par les groupes armés, qui continuent notamment de recruter des enfants dans leurs rangs et de violer l'embargo sur les armes pour se

réarmer. Les conséquences humanitaires sont terribles et concernent en premier lieu les populations les plus vulnérables : déplacés internes, enfants, femmes. Les violences récentes commises par le groupe 3R dans la région de Paoua, qui ont provoqué la mort de plus de 50 civils, sont inacceptables. Il s'agit d'une violation grave de l'accord de paix que nous condamnons fermement, de même que le ciblage par certains groupes armés des travailleurs humanitaires, qui payent parfois de leur vie leur engagement.

Nous avons pris bonne note de la réaction des responsables du groupe 3R, suite à l'attaque du 21 mai, pour mettre fin à ces agissements. Nous attendons que l'ensemble des individus responsables en leur sein soient recherchés et livrés sans délai à la justice pour qu'ils répondent de leurs crimes.

Nous saluons par ailleurs la réaction de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui a adopté une posture ferme et robuste face au groupe 3R, permettant ainsi de faire prévaloir l'accord de paix. Cette posture est indispensable et doit continuer d'être opposée aux groupes armés. La MINUSCA peut là aussi compter sur notre entier soutien.

Dans ce contexte, nous considérons que la priorité pour la mise en œuvre de l'accord de paix doit aller à l'arrêt des violences commises par les groupes armés, à leur désarmement et à leur démobilisation, ainsi qu'à la restauration progressive de l'autorité de l'État sur tout le territoire. De son côté, le Gouvernement centrafricain doit également poursuivre ses efforts de communication sur l'accord de paix, lancer la procédure d'adoption d'une loi sur la décentralisation, et progresser dans la mise en place de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Ce sont les gages d'une meilleure implication des populations dans la mise en œuvre de l'accord, notamment les femmes et les jeunes, d'une administration locale plus proche de la population, et d'une réponse à l'exigence de justice exprimée par la population centrafricaine, qui passe aussi par la poursuite des travaux de la Cour pénale spéciale et le renforcement du système judiciaire national.

Pour que la mise en œuvre de l'accord de paix soit un succès, il est également indispensable que la communauté internationale s'engage pleinement et de manière coordonnée pour le soutenir, sur le plan politique comme sur le plan financier. À ce titre, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et les pays de la région,

en tant que garants de l'accord de paix, ont un rôle particulier à jouer. Nous encourageons donc l'Union africaine et la CEEAC à poursuivre leurs efforts, en lien avec les Nations Unies et les pays de la région.

De son côté, la France est et restera pleinement engagée en soutien à la mise en œuvre de l'accord de paix. Sans chercher ici à être exhaustif, la France a ainsi fourni une aide budgétaire de 10 millions d'euros pour le renforcement de l'administration centrafricaine et nous poursuivons la formation de 200 cadres de la fonction publique territoriale. En matière sécuritaire, nous menons des actions de formation complémentaire pour 850 à 950 membres des Forces armées centrafricaines ayant été formés par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM-RCA). En matière de relèvement, nous finançons des projets à impact rapide pour le développement d'activités économiques et l'insertion des populations pour un montant de 28 millions d'euros.

Au-delà de notre engagement bilatéral, je souhaiterais également saluer l'engagement de l'Union européenne, qui est le premier partenaire de la République centrafricaine en matière de développement. La mission européenne EUTM-RCA, dont la France prendra le commandement le 1^{er} juillet prochain, continue d'être la référence en matière de formation des Forces armées centrafricaines. Elle a ainsi formé et éduqué plus de 3 000 soldats centrafricains et entamé la formation de 1 000 membres supplémentaires des Forces armées centrafricaines. Elle contribuera à la mise en place du modèle d'armée de garnison avec le redéploiement des membres des Forces armées centrafricaines à Bouar.

Avant de conclure mon intervention, je souhaiterais rappeler le plein et entier soutien de la France à la MINUSCA. Nous le savons tous, la MINUSCA opère dans un environnement difficile mais elle joue un rôle indispensable pour la stabilisation de la République centrafricaine. Son implication est décisive pour la mise en œuvre de l'accord de paix. Je pense notamment à la mise en place et au déploiement des unités spéciales mixtes, qui doivent contribuer à la sécurisation du pays et au retour de l'autorité de l'État. C'est pourquoi nous continuerons de veiller à ce que la MINUSCA dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Je souhaite rendre hommage ici aux pays contributeurs de troupes et de contingents de police pour leur engagement en République centrafricaine, comme je souhaite saluer l'ensemble des efforts entrepris par

la MINUSCA pour accroître sa mobilité, améliorer sa performance opérationnelle là où des défaillances ont été constatées, mais aussi poursuivre le travail engagé pour prévenir les cas d'exploitation et d'abus sexuels et s'assurer qu'ils ne restent pas impunis.

Enfin, alors que les échéances électorales de 2020 et 2021 approchent et doivent marquer l'ancrage démocratique en République centrafricaine, nous estimons que la MINUSCA doit pouvoir jouer un rôle de soutien à leur organisation, en appui des autorités centrafricaines. Les recommandations que le Représentant spécial du Secrétaire général fera sur ce point seront donc considérées avec la plus grande attention. Nous appelons dès à présent l'ensemble des acteurs centrafricains à la responsabilité pour que les préparatifs de ces élections puissent se dérouler dans un climat apaisé et constructif.

L'accord de paix peut et doit marquer un nouveau départ pour la République centrafricaine. C'est pourquoi il est indispensable que le Conseil et la communauté internationale restent mobilisés et unis en soutien à la République centrafricaine et à la MINUSCA.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye, de son exposé. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de coopérer avec lui dans le cadre de relations productives, et nous saluons le sérieux avec lequel il a assumé son nouveau rôle en vue de la pleine exécution du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Je remercie le Directeur Vervaeke de son exposé d'aujourd'hui et du travail important accompli par l'Union européenne en République centrafricaine. Je tiens à indiquer au Représentant spécial Matondo que nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par l'Union africaine, aux côtés de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la MINUSCA, après les massacres commis en mai à Lemouna et à Koundjili, pour amener leurs auteurs à rendre des comptes et pour prévenir les représailles. Les États-Unis condamnent ces attaques horribles et préméditées, qui constituent des violations flagrantes de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine du 6 février.

Nous prenons note et nous nous félicitons du rôle qu'ont joué le Gouvernement de la République centrafricaine, la MINUSCA, l'Union africaine et

la CEEAC pour remettre trois suspects à la justice et enrayer la propagation de la violence. Nous appelons le groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation, qui a mené ces attaques à livrer à la justice d'autres auteurs, à démanteler ses bases et ses barrières dans la zone où l'attaque a été perpétrée et à procéder à la démobilisation et au désarmement de ses combattants sans plus tarder. L'accord de paix est la meilleure chance qu'a la République centrafricaine de mettre un terme à la violence et d'instaurer durablement la paix et la sécurité. Ceux qui violent cet accord doivent rendre des comptes.

En dépit de ces attaques alarmantes, des progrès notables ont été réalisés depuis février. Nous nous félicitons de l'élan imprimé au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, notamment de la réception des listes de membres de nombreux groupes armés admissibles à participer à ce processus et du travail effectué par la première équipe mobile de démobilisation de la MINUSCA avec le groupe armé Révolution et justice-Sayo à Bouar. Ce travail, notamment un contrôle adéquat des antécédents des anciens membres des groupes armés, est essentiel parce que les Centrafricains ne feront confiance à l'armée nationale et aux unités spéciales mixtes de sécurité pour ce qui est de leur protection que s'ils sont convaincus que ces soldats sont effectivement engagés à protéger les civils, et qu'ils ne les prendront pas pour cible.

Lors du Forum de Bangui en 2015, les citoyens centrafricains nous ont dit clairement que la justice et l'application du principe de responsabilité étaient des priorités absolues. Il s'agit également d'une priorité pour les États-Unis. Nous félicitons les signataires de l'accord d'avoir reconnu la nécessité de rendre justice et de faire appliquer le principe de responsabilité ainsi que de leurs efforts qui ont abouti à la formation d'une commission inclusive. Nous exhortons toutes les parties à apporter leur plein appui et leur coopération à la Cour pénale spéciale.

Les États-Unis suivent de près la situation en République centrafricaine et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous sommes déterminés à la fois à veiller à ce que les signataires de l'accord de paix tiennent parole et à en appliquer les conséquences, tant par l'intermédiaire des autorités nationales des États-Unis que du Conseil de sécurité, pour les individus et les groupes qui sapent l'accord. Nous espérons que nous n'aurons pas besoin de recourir à de tels mécanismes. Nous exhortons plutôt les parties à l'accord et tous les partenaires à œuvrer pour faire

progresser les nombreux signes d'espoir qui se font jour pour la République centrafricaine. Cela signifie qu'il faut participer pleinement au comité exécutif de suivi, demander des comptes aux individus ou aux groupes qui ont violé les termes de l'accord de paix et demander que les responsables d'atrocités de masse répondent de leurs actes.

Nous attendons avec intérêt de continuer à travailler avec l'ONU, l'Union africaine, la CEEAC et d'autres partenaires à la mise en œuvre fidèle de l'accord de paix et à la paix et la sécurité durables que les signataires peuvent ainsi apporter au peuple centrafricain.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie nos intervenants. J'ai trouvé que leurs exposés d'aujourd'hui étaient particulièrement instructifs et clairs.

S'il est bon d'apprendre que la sécurité s'est largement améliorée dans certaines régions au cours des six derniers mois, je voudrais commencer par présenter mes condoléances aux familles des personnes tuées lors des attaques perpétrées par des membres du groupe Retour, réclamation et réhabilitation près de Paoua le 21 mai. Ce type de violence, perpétrée par des membres de groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, démontre un mépris flagrant pour l'intégrité du processus de paix. Le Royaume-Uni appuie pleinement le processus de paix en République centrafricaine, tout comme nous avons appuyé l'accord de paix conclu sous l'égide de l'Union africaine sur lequel il est fondé. Je félicite à nouveau l'Union africaine pour son leadership et son travail continu. Il est vital que nous envoyions tous notre soutien clair et sans ambiguïté à l'accord de paix et au processus de paix. Grâce à un appui international coordonné et soutenu, en particulier de la région, la République centrafricaine peut instaurer une paix et une stabilité durables. Nous appelons tous les groupes armés à mettre fin à toutes les formes de violence et à participer à la mise en œuvre de l'accord de paix.

Nous réitérons également l'appel du Secrétaire général à renforcer les comités locaux de paix et de réconciliation, qui donnent des moyens d'action aux femmes, aux membres de la société civile, aux chefs religieux et aux jeunes. Comme nous le savons d'après les nombreux conflits dont il a été question dans cette salle, un accord de paix inclusif a plus de chances d'être durable. Il est essentiel que le peuple centrafricain se sente partie prenante de l'accord de paix et de sa mise

en œuvre. Nous avons besoin de voir une meilleure compréhension du processus de paix prendre forme, en tenant compte des points de vue et des besoins des Centrafricains.

Il ne peut y avoir de paix sans justice. Je crains que les incitations à la violence, y compris pour des motifs religieux et ethniques, et les attaques contre les civils, les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires ne se poursuivent si leurs auteurs ne sont pas tenus de rendre des comptes. Encore une fois, comme nous l'avons vu dans tant de conflits, la responsabilité est vitale si l'on veut que le peuple centrafricain voie la paix et la stabilité s'instaurer dans son pays. Le Royaume-Uni reconnaît les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain, de concert avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour traduire en justice certains des auteurs de crimes graves. En particulier, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la création de la Cour pénale spéciale et dans l'ouverture des premières enquêtes. Nous notons que la Cour mène une campagne à l'échelle nationale pour faire mieux connaître son mandat. Mais il reste encore beaucoup à faire, et nous exhortons la République centrafricaine à collaborer avec la communauté internationale pour accélérer les progrès en matière de justice transitionnelle, composante essentielle de la paix et de la stabilité.

Plus d'un Centrafricain sur quatre est déplacé et la moitié de la population a désespérément besoin d'une aide humanitaire. Le Royaume-Uni est déterminé à soutenir l'effort humanitaire en République centrafricaine et, depuis 2014, il a fourni plus de 140 millions de dollars de financement à cet égard. En 2018, cependant, seulement 36% du plan d'intervention humanitaire a été financé. Une République centrafricaine stable, sûre et pacifique continue d'être dans notre intérêt à tous et nous encourageons tous les États Membres à contribuer à combler cette lacune.

Le Royaume-Uni appuie pleinement le travail de la MINUSCA et est déterminé à collaborer avec le Conseil de sécurité à l'appui du mandat de stabilisation de la Mission. Nous sommes d'accord avec l'observation du Secrétaire général selon laquelle le processus de paix devrait faire l'objet d'une attention renouvelée, avec la participation de la MINUSCA, et que les garants et les facilitateurs de l'accord de paix devraient assumer davantage de responsabilités. Le renforcement de l'engagement politique des Nations Unies appuiera

les efforts politiques, de consolidation de la paix et de sécurité en République centrafricaine. Aujourd'hui, je tiens à rendre hommage à tout le travail accompli par la MINUSCA et à remercier, par l'intermédiaire du Représentant spécial, ceux qui représentent le Conseil en bleu sur le terrain. Mais nous devons aussi communiquer clairement avec les Centrafricains afin de leur montrer et de les aider à comprendre ce que la MINUSCA leur apporte.

Enfin, la communauté internationale et le Gouvernement centrafricain progressent dans la mise en œuvre des éléments clés de l'accord de paix. Mais les enjeux sont de taille. Nous devons continuer à mettre l'accent sur la consolidation de la paix et de la stabilité et sur la création des conditions nécessaires à la tenue d'élections sûres et crédibles en 2020, qui nous aideront à assurer la protection et la prospérité à long terme que le peuple centrafricain mérite.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en adressant les chaleureuses félicitations de ma délégation à M. Mankeur Ndiaye pour sa nomination en qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je voudrais le remercier pour la qualité de sa présentation de la situation en République centrafricaine, et l'assurer du soutien total de la Côte d'Ivoire dans l'accomplissement de sa mission.

Ma délégation remercie également M. Matias Bertino Matondo, Représentant spécial de l'Union africaine, et M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, pour leurs exposés circonstanciés. Enfin, nous saluons la participation à cette séance de l'Ambassadrice Ambroisine Kpongo, Représentante permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La signature le 6 février 2019 de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine constitue un réel motif d'espoir pour le peuple centrafricain et pour la communauté internationale. Elle peut en effet être perçue comme le prélude au retour de la paix, de la sécurité et de la stabilité durables dans ce pays frère, en dépit des défis multiples relevés à juste titre dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/498).

Au nombre des défis à relever, l'on peut noter, les réticences des groupes armés à traduire en actes concrets les engagements auxquels ils ont librement souscrit. Ces réticences s'illustrent, entre autres, par la poursuite sur une partie importante du territoire national, d'activités illicites contraires à l'esprit de l'accord de paix, notamment les trafics en tout genre, le prélèvement de taxes illégales, les entraves au déploiement des institutions de l'État, et les violences contre les civils. Ma délégation voudrait à cet égard condamner les récentes violences perpétrées par ces groupes armés dans le nord-ouest de la Centrafrique, tout comme elle condamne, les attaques visant les écoles, les hôpitaux, les personnels humanitaires, et les patrouilles communes de la MINUSCA et des Forces armées centrafricaines. En sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire rappelle que ces actes graves s'inscrivent parfaitement dans les critères de désignation pour la mise sous sanctions des personnes ou groupes armés, au regard des dispositions pertinentes de la résolution 2399 (2018).

Pour préoccupants qu'ils soient, les défis susmentionnés ne sauraient occulter les avancées appréciables relevées dans l'opérationnalisation de l'accord de paix, notamment la création des mécanismes devant impulser la mise en œuvre de ses dispositions pertinentes. Ma délégation se réjouit ainsi de la création de mécanismes de surveillance et de mise en œuvre aux niveaux national et préfectoral; de l'entrée en fonction du comité exécutif de suivi le 15 mai 2019; de l'établissement du cadre juridique des unités spéciales mixtes de sécurité; et du déploiement récent des Forces armées centrafricaines à Kaga Bandoro.

La Côte d'Ivoire estime en effet que la protection des civils relève de l'urgence absolue. Elle encourage par conséquent le Gouvernement et les signataires de l'accord de paix à poursuivre leurs efforts en vue de la mise en œuvre diligente des dispositions relatives à la Constitution et à l'opérationnalisation des unités spéciales mixtes de sécurité. Ces efforts devront également porter sur la réalisation du programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, ainsi que sur le redéploiement de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national.

En outre, au regard des défis persistants, il urge que la communauté internationale, les amis de la République centrafricaine, les facilitateurs, ainsi que

les garants de l'accord de paix, en l'occurrence l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale conjuguent leurs efforts pour une mise en œuvre intégrale de cet accord. Ma délégation salue à cet effet la mission conjointe à Bangui en avril 2019, de l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU, destinée susciter un soutien international en faveur de l'accord de paix.

La coopération sous-régionale doit également prendre toute sa place dans l'ensemble des initiatives pour le retour de la paix et la stabilité en République centrafricaine. Elle doit se manifester au travers de mécanismes tels que les commissions mixtes de coopération entre États de la région. En effet, ces commissions mixtes ont l'avantage de servir de cadres appropriés pour l'élaboration de solutions concertées aux défis politiques, sécuritaires et humanitaires communs. Ma délégation salue ainsi la relance de la commission mixte de coopération entre le Cameroun et la Centrafrique, le 6 mai.

Par ailleurs, mon pays voudrait souligner l'importance de l'appropriation nationale, de l'inclusivité du processus de paix et de la reddition des comptes dans le processus de sortie de crise. C'est pourquoi il entend saluer la création des comités locaux de paix et de réconciliation. Il encourage, en outre, l'implication de la société civile, notamment les femmes et les jeunes, dans ce processus, conformément aux recommandations du Groupe international de soutien à la République centrafricaine. À cet égard, ma délégation exprime sa satisfaction quant au lancement des consultations populaires en vue de la mise en place de la Commission vérité, justice, réconciliation et réparation, prévue par l'Accord de paix.

La préservation des acquis de l'Accord de paix dépend incontestablement de la tenue des futures échéances électorales en 2020 et 2021 dans un climat social apaisé. Tous les acteurs politiques et sociaux centrafricains devraient contribuer à créer cette atmosphère pacifique, seule à même de permettre des scrutins libres, transparents et inclusifs.

La MINUSCA, dont nous nous félicitons de la participation importante aux efforts de paix en République centrafricaine, devrait y prendre une part active, avec la palette d'outils dont elle dispose. À ce propos, faisant écho aux préoccupations du Gouvernement centrafricain et des partenaires internationaux quant à la portée limitée du mandat d'appui électoral de la MINUSCA,

ma délégation attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur la question.

Pour conclure, je tiens à réitérer le plein soutien de la Côte d'Ivoire à la MINUSCA, ainsi qu'au Président Touadera, dont les efforts méritoires, le leadership et l'engagement personnel déterminé devraient contribuer, nous le croyons, au retour de la paix durable et de la stabilité en République centrafricaine.

M^{me} Tshabalala (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions de leurs exposés sur la situation en République centrafricaine M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, et M. Matias Matondo, Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine.

Je voudrais aborder trois questions fondamentales en réaction aux exposés d'aujourd'hui, à savoir l'évolution de la situation politique, les activités pernicieuses de certains groupes armés et le rôle de la région et de la communauté internationale en République centrafricaine.

D'emblée, nous réaffirmons notre appui à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et saluons les progrès qui ont été enregistrés depuis sa signature il y a quatre mois. Nous appuyons pleinement l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en particulier le rôle joué par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de la coopération entre l'Ambassadeur Smaïl Chergui, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, le Représentant spécial Ndiaye et l'Ambassadeur Adolphe Nahayo de la CEEAC, qui ont entamé les consultations entre les signataires de l'Accord politique afin de sortir de l'impasse politique et éviter l'effondrement possible de ce jeune accord. Nous rejetons toute ingérence extérieure ou toute tentative par quiconque d'utiliser l'Afrique comme champ de bataille pour faire avancer ses intérêts dans la région au détriment de la vie des Africains.

Nous jugeons encourageants les efforts nationaux visant à promouvoir la paix, notamment l'adoption du code électoral établissant le cadre juridique pour les

élections de 2020 et 2021, la signature d'un accord de paix à Bria par six groupes armés et la création de 26 comités de paix et de réconciliation dans diverses préfectures. Nous sommes également encouragés par les progrès enregistrés dans le cadre du comité interministériel pour le suivi du régime de sanctions en République centrafricaine. Le Gouvernement a élaboré un plan de travail pour la surveillance et le suivi de la mise en œuvre des différents critères, ce qui démontre bien sa volonté politique de voir progressivement assoupli le régime des sanctions.

Nous sommes d'avis que, s'il est pleinement mis en œuvre, l'Accord politique aidera le Gouvernement centrafricain à concentrer ses efforts sur le redressement économique et social du pays en comblant les lacunes existantes dans l'autorité de l'État et, plus fondamentalement, la capacité du secteur de la sécurité à assurer la protection de la population centrafricaine, de pays et de ses frontières.

L'Afrique du Sud note que les affrontements militaires qui ont caractérisé le pic de la période de transhumance à la fin de 2018 se sont atténués pendant la période considérée. Toutefois, certains groupes armés ont poursuivi leurs activités en violation des dispositions de l'Accord politique, notamment en menant des attaques contre des civils, des soldats de la paix, le personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires, une situation qui ne laisse de préoccuper ma délégation. Nous saluons les efforts déployés par la MINUSCA et les Forces armées centrafricaines pour faire face à la menace que représentent ces groupes, ce qui a permis d'améliorer la situation sécuritaire dans certaines localités. Nous reconnaissons par ailleurs le rôle des femmes en tant qu'artisans essentiels de la paix dans le cadre plus large des efforts de réconciliation à l'échelle nationale. Nous appelons tous les signataires à s'abstenir de tout acte qui compromettrait l'esprit et la lettre de l'Accord politique et à s'engager en faveur du processus politique dans son ensemble.

La poursuite de la coopération et de la coordination entre l'Union africaine, la CEEAC, l'ONU, l'Union européenne et tous les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux au sein du Groupe international de soutien à la République centrafricaine demeure importante pour la sécurité et le développement du pays. Cette coopération est essentielle pour assurer la bonne mise en œuvre de l'Accord politique et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix de la République centrafricaine. Nous saluons le rôle crucial

joué par la MINUSCA pour apporter la paix, la stabilité et le développement à la République centrafricaine. L'Afrique du Sud appuie le maintien de la Mission dans le pays et souligne l'importance de renforcer ses ressources afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

La situation qui prévaut en République centrafricaine offre à l'ONU une occasion importante d'harmoniser et de synchroniser ses activités de maintien de la paix avec celles que mène le Service européen pour l'action extérieure en matière de consolidation de la paix. À cet égard, la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix devrait participer davantage aux activités de développement et de relèvement et leur accorder une priorité plus élevée. Dans ce contexte, nous tenons à remercier le Président de la formation, l'Ambassadeur Omar Hilale, du Maroc, de l'excellent travail qu'il a accompli en aidant les autorités centrafricaines à relever les défis auxquels elles sont confrontées. Le Conseil de sécurité doit par ailleurs se pencher sur la question de l'exploitation et du commerce illicites des ressources naturelles de la République centrafricaine.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est impératif que la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, de l'Union africaine, de la CEEAC et de ses partenaires internationaux, reste solidaire du peuple centrafricain et lui apporte l'appui politique, financier et autre dont il a besoin pour que les progrès réalisés à ce jour ne soient pas réduits à néant. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités de la MINUSCA, en particulier ses recommandations sur la portée du mandat électoral de la MINUSCA.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier M. Matias Bertino Matondo, Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine, M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, et M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général, des informations qu'ils nous ont fournies sur la situation actuelle en République centrafricaine. Je me félicite également de la présence de la Représentante permanente de la République centrafricaine, l'Ambassadrice Kpongo.

C'est avec une grande satisfaction que la Guinée équatoriale note qu'au cours de la période couverte par

le rapport (S/2019/498), non seulement les signataires se sont engagés à respecter l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé à Bangui le 6 février par le Gouvernement centrafricain et les 14 principaux groupes armés, mais que des progrès ont également été réalisés dans l'application de cet accord, avec la formation d'un Gouvernement inclusif dans lequel des chefs de groupes armés ont été nommés à des postes importants et à des postes clefs de conseillers au Cabinet du Président, au Cabinet du Premier Ministre et au sein des préfectures et des sous-préfectures.

En Guinée équatoriale, nous ressentons les problèmes qui touchent nos frères centrafricains comme si c'étaient les nôtres, et c'est pourquoi nous nous félicitons tout particulièrement de l'évolution positive et encourageante que le pays a connue récemment à la suite de la signature de cet accord. Mon pays, la Guinée équatoriale, est prêt à aider la République centrafricaine tout au long de ce processus. S'il y a lieu d'être optimiste quant au fait que, cette fois, cet accord sera différent, il importe de le consolider par des mesures gouvernementales sûres qui mettent l'accent sur la paix, la sécurité, la justice, le redressement économique, la bonne gouvernance, la cohésion sociale et l'action humanitaire.

En ce qui concerne le peuple frère centrafricain, une chose est certaine : la justice est une composante essentielle du processus de paix. C'est pourquoi nous félicitons le Gouvernement centrafricain qui, avec l'aide de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), a encouragé la création de 26 comités de paix et de réconciliation dans diverses villes du pays telles que Bangassou, Bouar et Bria, pour n'en citer que quelques-unes, avec pour objectif de faire avancer le processus de paix au niveau local et de soutenir la campagne de réconciliation nationale prévue par l'accord, puisque la population ne peut plus être un témoin passif du processus de paix, mais doit devenir un artisan légitime de sa pleine mise en oeuvre.

Nous saluons les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour améliorer les relations bilatérales entre la République centrafricaine et ses voisins, dont fait partie mon pays, et nous appelons tous les pays de la région à continuer de renforcer et d'appuyer encore plus ce pays frère en l'aidant à élaborer des stratégies commerciales pour favoriser son processus de développement dans divers domaines. D'autre part,

nous regrettons de constater que ces progrès sont sapés par la violence arbitraire perpétrée par certains groupes armés, comme l'incident du 21 mai dernier, au cours duquel des combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont tué 42 personnes, pour la plupart des civils, dans plusieurs villages proches de Paoua. La République de Guinée équatoriale condamne énergiquement ces attaques et espère que leurs auteurs ne resteront pas impunis. En conséquence, nous nous félicitons de la formation d'une commission consultative inclusive sur la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, comme demandé lors du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale. La situation humanitaire reste fragile en raison de l'insécurité, de la faible présence du Gouvernement et de la médiocrité des infrastructures, qui empêchent la population civile et le personnel humanitaire de mener leurs activités normalement.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais dire que la République de Guinée équatoriale tient à féliciter S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, du rôle moteur qu'il joue et de son ferme attachement à l'accord de paix, et nous continuons d'exhorter les groupes armés à respecter leurs engagements. Enfin, nous nous félicitons de l'importante contribution apportée par l'Union africaine et par la CEEAC en tant que garantes de l'Accord politique, ainsi que de l'appui de la MINUSCA et des autres organismes des Nations Unies et acteurs internationaux qui contribuent au processus centrafricain.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier nos intervenants, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA); M. Matondo; et M. Vervaeke, de leurs exposés très complets et éclairants. Et peut-être devrais-je commencer par dire à quel point nous appuyons la MINUSCA et l'action menée par le Représentant spécial, qui est indispensable et fortement appréciée.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2019/498) ainsi que de ses observations. Pour n'en citer que quelques-unes, elles concernent, premièrement, l'importance que toutes les parties soient pleinement attachées à l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé le 6 février, et au rôle important joué par

l'Union africaine et la région; deuxièmement, les vives préoccupations que suscitent la violence et la situation humanitaire désastreuse actuelles, ainsi que la condamnation des attaques perpétrées contre les civils et le personnel humanitaire; et, enfin troisièmement, les mesures concrètes prises par le Gouvernement de la République centrafricaine pour mettre en œuvre l'accord de paix.

L'accord de paix signé le 6 février est une lumière au bout du tunnel. Dans le même temps, il est également vrai que la situation en République centrafricaine, en ce qui concerne les faits nouveaux intervenus sur le plan politique, les conditions de sécurité et les conditions humanitaires, reste très fragile. L'accord de paix n'a pas encore changé ces fondamentaux, et c'est pourquoi nous appelons tous les acteurs en République centrafricaine, dans la région et au sein de la communauté internationale à aider le pays à produire rapidement des dividendes de la paix. Le succès de l'accord de paix en dépendra largement.

L'Allemagne reste engagée sur ce dossier, en particulier par l'intermédiaire de ses efforts humanitaires – nous sommes le deuxième contributeur humanitaire – et par ses contributions au Fonds pour la consolidation de la paix. Comme l'Afrique du Sud, nous pensons que la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix peuvent jouer un rôle important s'agissant d'instaurer une paix durable en République centrafricaine.

Nous appuyons sans réserve l'accord de paix et le processus politique et sommes convaincus qu'ils peuvent apporter la paix en République centrafricaine. Nous félicitons toutes les parties concernées au niveau national, mais aussi l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et tous les pays de la région de l'action qu'ils mènent dans le cadre de ce processus. Il importe que toutes les parties honorent leurs obligations. La clef est de trouver la volonté politique de cesser les combats et de s'engager dans un dialogue politique authentique et franc. Dans le même temps, les mécanismes de suivi et de contrôle et la formation des unités spéciales mixtes de sécurité seront également essentiels. En conséquence, nous appelons tous les signataires et la communauté internationale à rester engagés à cet égard. Il est maintenant absolument crucial de créer des dividendes de la paix qui soient visibles. L'Union africaine et les voisins de la République centrafricaine ont désormais

des possibilités et des responsabilités particulières à cet égard. Nous nous félicitons tout particulièrement de la tenue de la première réunion de la commission de coopération entre la République centrafricaine et le Cameroun depuis 2010. Par ailleurs, nous encourageons vivement les initiatives de paix locales, ainsi que la participation active et l'inclusion des jeunes et des femmes à ces initiatives. Nous jugeons encourageants les efforts déployés par la MINUSCA pour promouvoir le dialogue intercommunautaire et la désescalade au niveau local.

Dans le même temps, nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement centrafricain pour faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix par des mesures concrètes, telles que la tenue de consultations sur la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Nous encourageons les autorités à poursuivre activement la formation des unités spéciales mixtes de sécurité, ainsi que les efforts de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration et la vérification des antécédents des combattants. Les questions ayant trait à la responsabilité seront cruciales pour le processus de paix. Nous devons également renforcer les efforts de communication pour informer la population des prochaines étapes de la mise en œuvre de l'accord de paix.

Je vais maintenant dire quelques mots sur la situation sur le terrain. Malgré certains faits nouveaux positifs survenus à la suite de la signature de l'accord de paix, nous demeurons très préoccupés par les violences et les attaques qui continuent de cibler les civils, telles que les attaques commises par le groupe Retour, réclamation et réhabilitation à Paoua en mai. Nous condamnons fermement ces meurtres, et plus particulièrement les attaques commises par les groupes rebelles qui étaient signataires de l'accord de paix. Nous appelons les autorités centrafricaines, appuyées par la MINUSCA, à enquêter sur les attaques commises par les rebelles et à demander des comptes à leurs auteurs. Les mécanismes de surveillance resteront essentiels pour une mise en œuvre efficace de l'accord, et le renforcement du système judiciaire national et de la Cour pénale spéciale sera indispensable pour mettre fin à l'impunité et garantir une paix durable ainsi que la confiance dans les institutions.

Avant de terminer, je voudrais faire quelques observations finales sur la situation humanitaire, qui reste malheureusement désastreuse et très préoccupante pour nous, en particulier en ce qui concerne les personnes

déplacées et les réfugiés. Un quart de la population est déplacée. Les femmes et les enfants, comme c'est souvent le cas, sont ceux qui souffrent le plus. La communauté internationale doit faire davantage. À l'heure actuelle, le plan d'intervention humanitaire n'est financé qu'à hauteur d'environ 30 %. Nous condamnons fermement la violence contre les travailleurs humanitaires et appelons toutes les parties à respecter leur statut et à les protéger contre les attaques.

Pour conclure, nous réaffirmons le rôle important de la MINUSCA dans la protection des civils, en particulier des femmes, dans la facilitation de la fourniture des services de base et dans la surveillance des violations des droits de la personne.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine; M. Matondo, Représentant spécial de l'Union africaine; et M. Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, de leurs exposés.

Le 6 février, les parties au conflit en République centrafricaine ont signé l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui représente une occasion importante, voire historique, pour le processus de paix dans ce pays. Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord politique ces quatre derniers mois. La Chine salue la ferme volonté politique dont le Président Touadera a fait preuve à la tête du processus de paix et les mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre l'accord, notamment la création de mécanismes de suivi aux niveaux national et préfectoral. Les 26 comités pour la paix et la réconciliation créés avec l'aide de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ont contribué à renforcer véritablement la confiance mutuelle entre les signataires de l'Accord politique et à prévenir et atténuer les conflits.

Dans le même temps, la République centrafricaine est toujours confrontée à des défis sur les plans sécuritaire, politique, humanitaire et autres. La Chine est préoccupée par la violence que certains groupes armés continuent de perpétrer et exhorte toutes les parties à avoir à l'esprit l'intérêt général du pays et de la population, à respecter leurs engagements au titre de l'accord et à cesser les actes qui menacent la sécurité des civils, des soldats de la paix et des travailleurs humanitaires. La Chine appuie les pays de la région

et les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, dans leurs efforts pour influencer sur la situation. Nous encourageons les parties centrafricaines à poursuivre leur dialogue politique, à promouvoir conjointement la mise en œuvre de l'accord et à participer pleinement aux mécanismes de suivi.

La MINUSCA a joué un rôle important dans la promotion de la paix et de la stabilité dans le pays. La Chine appuie le Représentant spécial Ndiaye et la MINUSCA dans l'accomplissement actif de leurs tâches. Nous comptons sur la MINUSCA pour continuer d'aider le Gouvernement centrafricain à renforcer ses capacités de gouvernance, à promouvoir la réforme du secteur de la sécurité et à mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

La stabilité à long terme de la République centrafricaine ne peut être assurée sans l'appui continu de l'ONU, de l'Union africaine, des pays de la région et des partenaires internationaux. Toutes les parties doivent fournir une assistance en fonction des besoins et de la situation sur le terrain, dans le respect de l'appropriation par le Gouvernement centrafricain. La République centrafricaine organisera des élections présidentielle et législatives à la fin de l'année 2020 et au début de l'année 2021, ce qui constituera une étape charnière pour le pays sur la voie de la paix. L'ONU doit communiquer et se coordonner davantage avec le Gouvernement centrafricain afin de l'aider dans la préparation des élections et de continuer à créer les conditions propices à un règlement des problèmes en République centrafricaine dans les meilleurs délais.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier les intervenants pour leurs exposés éclairants et circonstanciés. Je voudrais aujourd'hui souligner trois points : l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, l'appropriation nationale et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

L'Accord politique, nous l'avons salué et nous soutenons ce processus politique qui est la seule issue acceptable à la crise que connaît le pays. Les Centrafricains ne veulent plus de la violence; ce message doit être entendu par les dirigeants des groupes armés. Ces groupes sont signataires de l'accord; ils doivent à présent respecter leurs engagements. Cela signifie mettre un terme aux violences et aux cycles de représailles, comme celui qui a donné lieu récemment

au massacre de Paoua, que nous condamnons. Les responsables doivent être traduits en justice. Les groupes armés doivent également cesser leurs activités de prédation, les violations des droits de l'homme telles que le recrutement d'enfants, et les mouvements de troupes non autorisés. Les groupes armés doivent être conscients que les violations graves de l'accord ne resteront pas sans conséquences.

Nous saluons la mise en place des comités de mise en œuvre préfectoraux et des comités techniques de sécurité, qui sont des signes encourageants d'engagement des parties. L'opérationnalisation des unités spéciales mixtes de sécurité est un défi de taille. Vu l'ampleur de la tâche, il est heureux que l'Union européenne ait pu dégager rapidement un soutien financier.

J'en viens maintenant à l'appropriation nationale. Les autorités centrafricaines ont naturellement leur rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'accord. La Belgique salue le lancement de la commission de mise en œuvre nationale le 15 juin dernier. Le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, quant à lui, est crucial pour accompagner la dissolution des groupes armés. Le manque d'accès aux services de santé, à l'éducation, aux opportunités de développement économique et à la justice, et surtout le manque de sécurité, mettent en péril l'appropriation de l'accord de paix par les Centrafricains, en particulier ceux vivant en dehors de la capitale. Heureusement, la République centrafricaine n'est pas seule pour affronter ces défis. Elle peut compter sur le soutien de la communauté internationale, dont l'Union européenne. Elle doit aussi s'appuyer sur les garants de l'Accord politique, à savoir les pays de la région, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine. Nous encourageons le Président Touadera à poursuivre ses contacts afin d'établir avec les pays voisins des partenariats forts, notamment en réactivant les commissions mixtes.

Pour ce qui est de la justice, nous estimons que la lutte contre l'impunité n'est pas contradictoire avec la mise en œuvre de l'Accord politique. En réalité, la recherche de la justice fait partie intégrante du processus de réconciliation.

Enfin, il nous faut reconnaître que les défis sont également importants pour la MINUSCA. Les incidents très graves des derniers mois démontrent que son mandat de protection des civils reste d'une cruelle actualité. Outre le déploiement des Forces armées centrafricaines, la MINUSCA doit à présent encadrer le

déploiement des unités spéciales mixtes de sécurité. Il nous semble toujours pertinent d'envisager un soutien logistique renforcé de la MINUSCA à ces déploiements. La MINUSCA a également un rôle crucial en matière de bons offices et d'appui au processus de paix, de soutien à l'extension de l'autorité de l'État et à la réforme du secteur de la sécurité. La bonne coordination entre tous les partenaires de la République centrafricaine est ici un facteur capital de réussite. À nos yeux, la MINUSCA peut contribuer à cette cohérence.

La proximité des élections est aussi un facteur à prendre en compte dans le processus de paix. Nous appelons les responsables politiques centrafricains à ne pas raviver les tensions entre communautés à des fins électorales. Nous pensons que la MINUSCA aura un rôle majeur d'appui à l'organisation des élections.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Représentant spécial, M. Mankeur Ndiaye, pour le dynamisme avec lequel il s'est mis au travail, et l'assurer de tout le soutien de la Belgique.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et des exposés très utiles présentés par les intervenants. Nous souhaitons tout particulièrement la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine, M. Mankeur Ndiaye, et lui souhaitons plein succès dans ses fonctions.

Nous voudrions commencer en soulignant l'engagement du Gouvernement centrafricain et ses efforts dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. C'est un signe de la détermination des Centrafricains à mettre fin à plus de cinq années de conflit. Nous jugeons encourageants les événements politiques récents, telles la formation d'un gouvernement inclusif, la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord politique et la conclusion d'accords de réconciliation au niveau intercommunal. Toutefois, nous tenons à réaffirmer que le véritable impact de l'accord de paix réside dans sa pleine application. Ses résultats doivent se traduire par des améliorations tangibles de la sécurité et du développement socioéconomique du pays, ainsi que par l'atténuation de la grave crise humanitaire que subit la population. À cet égard, nous voudrions aborder certains aspects auxquels il est nécessaire, selon nous, de donner la priorité dans ce contexte.

Premièrement, au plan politique, il est essentiel que les instances compétentes puissent dans les

meilleurs délais élaborer un code électoral fournissant les garanties et le cadre juridique pour la préparation et la tenue des élections présidentielle, législatives, régionales et municipales en 2020 et 2021. De même, il sera fondamental que le Gouvernement de la République centrafricaine travaille à un processus progressif de décentralisation propre à redynamiser le développement du pays grâce à l'implication des communautés qui sont marginalisées en raison du conflit. Nous réaffirmons aussi l'importance d'appliquer la loi sur la parité femmes-hommes, qui est un moyen idoine pour permettre aux femmes centrafricaines de jouer le rôle central qu'elles sont appelées à jouer, de concert avec les jeunes, dans la détermination du type de société qu'elles veulent construire.

Deuxièmement, pour ce qui est de la sécurité, nous sommes préoccupés que les groupes armés signataires continuent de violer diverses dispositions de l'Accord, et jugeons nécessaire que le Gouvernement envisage les mesures correctives possibles à prendre pour y faire face. En particulier, nous pensons qu'il importe au plus haut point de surmonter les difficultés rencontrées dans le redéploiement des forces de défense et de sécurité nationales sur tout le territoire République centrafricaine. Ces forces sont appelées à lutter contre la persistance de la violence à l'égard de la population civile, le prélèvement de taxes illégales et les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous saluons l'engagement du Président Touadera de créer des unités spéciales mixtes de sécurité, et réitérons la nécessité d'œuvrer en vue d'accélérer le programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration.

Troisièmement, aux fins du développement, il est essentiel de s'attacher à fournir les services sociaux de base et à construire des infrastructures dans l'ensemble du territoire national. L'Accord politique met un accent particulier sur les programmes de relèvement et de développement, ainsi que sur les réformes politiques et des mesures de sécurité. Nous nous félicitons de l'action menée actuellement pour harmoniser la mise en œuvre de l'Accord avec le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. D'autre part, nous pensons qu'il est essentiel de s'attacher à mettre en place la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation qui, outre qu'elle garantira l'accès à la justice et établira les responsabilités, permettra, entre autres, de venir en aide aux victimes de la violence sexuelle et aux enfants recrutés par les groupes armés.

Pour terminer, nous saluons l'implication de l'Union africaine, des diverses instances sous-régionales et régionales, des pays voisins et de l'ONU dans les efforts déployés pour surmonter la crise et parvenir à un règlement en République centrafricaine, et nous espérons que le récent accord de paix constituera le premier pas fait dans le cadre des efforts déployés pour instaurer une paix durable dans ce pays.

M. Repkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général, des informations qu'il nous a communiquées sur la situation en République centrafricaine. Nous avons écouté avec intérêt les déclarations faites aujourd'hui par les intervenants ainsi que leurs évaluations de la situation dans le pays.

Nous sommes d'accord avec l'approche qui veut que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine en date du 6 février est un point de départ crucial pour aller de l'avant vers le règlement de la crise dans le pays. Le Gouvernement et les groupes armés doivent saisir cette occasion, et la communauté internationale doit les soutenir dans cet effort. À cet égard, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a un rôle central à jouer. Nous comprenons que les Casques bleus ont une tâche difficile à remplir, compte tenu des problèmes de logistique et de la précarité de situation en matière de sécurité dans le pays. Evidemment, la Mission peut compter sur notre tout notre appui.

Nous voyons des signes de progrès dans les efforts visant à surmonter la crise et à aller de l'avant dans la réconciliation nationale. Le plus important à ce stade c'est de veiller à ce que ce processus soit le plus inclusif possible, d'adopter une approche bien équilibrée, et de tenir compte des intérêts de tous les acteurs de la scène centrafricaine. Nous appuyons les efforts du Président Touadera visant à engager le dialogue politique, à accélérer la réforme du secteur de la sécurité, à renforcer la capacité des forces armées, et à étendre la présence des institutions de l'État à l'ensemble du pays. Nous sommes d'accord qu'il faut lutter contre l'impunité, mais l'approche doit être correcte et conforme à l'objectif de réconciliation nationale. Les problèmes liés à la justice transitionnelle et à l'amnistie doivent être réglés au niveau national. Les mécanismes subordonnés ne doivent pas saper les avancées vers un règlement.

Une autre question importante, c'est la mise en œuvre concrète de la proposition de mettre sur pied les

« unités spéciales mixtes de sécurité » qui promouvoir la sécurité dans les zones contrôlées par les groupes armés. La réalisation de cette initiative contribuera, selon nous, à la réintégration des combattants et sera dans l'intérêt de la réconciliation nationale. Nous espérons que la MINUSCA fournira l'assistance voulue.

Nous sommes disposés à participer activement aux travaux du mécanisme multinationnel de suivi de la mise en œuvre de l'Accord politique. Nous entendons appuyer l'action des comités préfectoraux de paix et de réconciliation et des comités techniques de sécurité. Ces mécanismes associent des bénévoles et des représentants d'organisation de la société civile aux efforts menés au niveau des préfectures du nord et du nord-est de la République centrafricaine pour mieux faire connaître l'accord de paix, les moyens de le mettre en œuvre, et les résultats attendus.

La Russie contribue de manière importante au renforcement de la capacité opérationnelle des Forces armées de centrafricaines. À la demande des dirigeants du pays, nous fournissons une assistance militaire et technique gratuite à Bangui. Après l'approbation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, le Ministère russe de la défense a fourni à l'armée centrafricaine des armes légères et des munitions. La deuxième cargaison de matériel militaire sera bientôt envoyée. Avec le consentement du Comité, la Russie a envoyé des instructeurs russes pour former du personnel militaire de la République centrafricaine. Le 27 avril à Berengo, les dirigeants du pays et les représentants du corps diplomatique ont assisté à la sortie de la septième promotion d'officiers des Forces armées centrafricaines, un bataillon d'infanterie marine fort de 318 soldats. Au total, le nombre de membres des forces armées nationales centrafricaines formés par des instructeurs russes s'élève désormais à 2236, dont 126 officiers. Les autorités suprêmes du pays se sont à maintes reprises félicitées de leur capacité opérationnelle.

Durant leur présence en République centrafricaine, les experts russes organisent un certain nombre d'événements visant à normaliser la situation humanitaire et sociale, créant ainsi des conditions propices au dialogue interreligieux et interethnique. Les trois hôpitaux déployés à Bria, Ouadda et Mbaiki, accueillent chacun 300 patients par mois et fournissent une aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin. Un convoi humanitaire comprenant plus d'une dizaine de camions a été envoyé à Bangui depuis

Khartoum à travers les zones reculées et inaccessibles de la République centrafricaine. Les représentants russes se sont rendus à maintes reprises dans l'enclave musulmane située aux alentours de la grande mosquée de Bangui pour fournir une aide humanitaire aux familles à faible revenu et aider à l'enterrement des civils décédés. À Berengo et Bria, ils ont aidé à restaurer les lieux de prière. Ils ont organisé plus de 10 tables rondes pour parler des problèmes liés à la consolidation de la paix en République centrafricaine ainsi que des stages de formation pour des joueurs de football issus de communes musulmanes et chrétiennes. Nous continuerons de fournir une assistance multiforme à la République centrafricaine et de prendre des mesures robustes pour instaurer une paix durable dans le pays. Nous sommes disposés à coordonner nos efforts avec tous ceux qui sont impliqués dans la recherche de moyens pour normaliser la situation, sans arrière-pensées.

M^{me} Morrison González (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose remercier les intervenants de leurs exposés d'aujourd'hui et des efforts qu'ils déploient en soutien à la paix et à la sécurité en République centrafricaine.

La République dominicaine félicite le Gouvernement et les groupes armés d'avoir aplani leurs divergences afin de mettre en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et d'avoir uni leurs efforts pour, de concert avec la société civile, avancer concrètement dans la phase initiale de la mise en œuvre de l'Accord politique, comme en atteste la formation d'un gouvernement inclusif. Nous nous permettons ici de rendre hommage aux représentants des communautés qui ont mené des dialogues intercommunautaires et signé des accords de réconciliation entre leurs communautés, lesquels visent à mettre fin aux hostilités, à promouvoir un dialogue pacifique et à garantir la libre circulation. Nous tenons également à prendre acte des mesures prises pour mettre en œuvre l'Accord, ainsi que des efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix, l'Union africaine, l'Union européenne et le Gouvernement centrafricain pour mobiliser un appui international en faveur de cet Accord politique.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'adoption du code électoral, lequel constitue le cadre juridique des élections présidentielle, législatives, régionales et municipales qui auront lieu en 2020 et 2021. Nous espérons qu'il sera promulgué et nous accueillons favorablement le fait que la Cour constitutionnelle soit

disposée à faire appliquer la loi sur la parité, qui prévoit une représentation minimale de 35 % de femmes dans les institutions publiques et privées pendant une période transitoire de 10 ans. Dans cet esprit, nous espérons qu'un quota de participation des jeunes sera également mis en œuvre, en reconnaissance de leur potentiel en tant qu'agents de la transformation des sociétés.

Nous sommes préoccupés par les conditions de sécurité dans le pays, où certains groupes armés signataires de l'Accord ont commis des actes de violence afin d'obtenir de nouvelles concessions dans le processus de paix. Nous exhortons ces groupes armés à mettre fin à tout acte déstabilisateur et à déposer leurs armes, conformément aux dispositions de l'accord de paix, et les exhortons également à compléter les listes de leurs combattants admissibles au programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration.

Nous déplorons la gravité de la situation humanitaire en République centrafricaine, où nous continuons de recenser des obstacles à l'accès humanitaire et des cas de violations des droits de la personne qui nous semblent inacceptables. Nous appelons toutes les parties au conflit à assurer à l'ONU et à ses partenaires humanitaires, notamment les acteurs de la protection de l'enfance, un passage humanitaire complet, sûr, durable et sans entrave, qui leur permette de fournir rapidement une aide humanitaire aux populations touchées.

Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour organiser des consultations sur le cadre législatif de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, d'une grande importance pour la justice transitionnelle. Nous tenons à souligner la création du cadre juridique des unités spéciales mixtes de sécurité, composées de membres des forces de défense et de sécurité nationales et des membres autorisés de groupes armés qui ont déposé les armes et se sont démobilisés, unités dont le déploiement est nécessaire pour réduire la violence en République centrafricaine.

La République centrafricaine a beau se heurter à une réalité difficile, le paysage politique actuel offre toutefois une occasion irremplaçable, et nous exhortons tous les acteurs de la vie politique à mettre de côté leurs divergences et à appréhender ce moment de transition comme l'occasion de relever ensemble les défis actuels du pays. Les consultations doivent se poursuivre par le dialogue et la réconciliation entre les communautés au

niveau local, dans le respect des dispositions de l'Accord national, afin de donner aux Centrafricains la stabilité et la paix durable qu'ils méritent tous.

Enfin, nous tenons à reconnaître et à appuyer le rôle que jouent la MINUSCA, l'Union africaine et tous les acteurs qui se tiennent aux côtés de la République centrafricaine pour l'aider à instaurer une paix et une stabilité durables.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres orateurs pour remercier les intervenants de leurs informations actualisées. Puisque c'est la première fois que M. Ndiaye fait un exposé au Conseil en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général, je lui souhaite la bienvenue et l'assure du plein appui de ma délégation. Mes commentaires porteront sur trois points saillants.

Premièrement, la communauté internationale doit accroître son appui à la République centrafricaine. Nous nous associons au Secrétaire général pour saluer les progrès importants qui ont été accomplis au cours des quatre premiers mois qui ont suivi la signature, en février, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous notons dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/498) que des progrès ont été accomplis par le Gouvernement dans un certain nombre de domaines, depuis la facilitation des conditions d'un retour durable des déplacés jusqu'à l'ouverture de consultations populaires sur la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Nous prenons également note du leadership affiché par le Président Touadera au regard de son engagement au dialogue et de sa volonté de trouver un compromis dans la recherche de la paix. Cela doit être une source d'encouragement pour la communauté internationale, en montrant que son partenariat et son appui portent leurs fruits. Nous pouvons mettre cette dynamique à profit pour continuer d'appuyer la République centrafricaine.

En dépit de plusieurs faits nouveaux et progrès encourageants constatés dans le sillage de l'accord de paix, nous demeurons profondément préoccupés par les diverses violations de l'Accord par certains groupes armés. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut s'y attaquer sérieusement afin de ne pas compromettre la mise en œuvre de l'accord de paix, qui n'en est encore qu'à ses débuts.

Deuxièmement, le Conseil doit appuyer l'action des organisations régionales et sous-régionales dans la région. À cet égard, nous prenons acte des efforts

importants déployés par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi que d'autres organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union européenne. Nous saluons également les efforts déployés par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, ainsi que par l'ONU, par le truchement du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, pour mobiliser un appui international en faveur de l'accord de paix. Le fait est que ce partenariat est essentiel. Nous encourageons les organisations régionales et l'ONU, ainsi que les autres parties prenantes, à poursuivre leur collaboration et appelons la communauté internationale à apporter son soutien. Nous reconnaissons également le rôle joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, qui offre une vue d'ensemble de la région et assure la liaison avec les gouvernements voisins. Dans ce sens, nous nous félicitons du rapport (S/2019/430) que le Représentant spécial Fall a présenté au Conseil en début de mois (voir S/PV.8538) sur la situation globale dans la région.

Troisièmement, après avoir entendu les informations actualisées présentées par les intervenants, il nous semble clair que le rôle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) est plus important que jamais. Le travail de la Mission est crucial pour la réforme du secteur de la sécurité dans le pays, et son action dans le domaine de la justice et de l'état de droit fournit l'appui technique nécessaire aux enquêtes menées par les autorités locales. Ce sont là deux outils importants pour permettre au Gouvernement de protéger sa population. Pour améliorer l'efficacité de la MINUSCA, les soldats de la paix devraient également être en mesure de gagner les cœurs et les esprits de la population locale, et de protéger les civils. Dans ce sens, nous soulignons une fois encore l'importance de la formation et du renforcement des capacités des soldats de la paix, notamment en leur permettant d'utiliser les outils que sont la médiation, la négociation et la mobilisation de la population.

Pour sa part, l'Indonésie fournit actuellement 214 militaires à la MINUSCA, dont une compagnie de génie que nous déployons depuis 2013. Nous avons en outre augmenté notre contribution avec 140 policiers, qui font partie d'une unité de police constituée. Nous devons préserver l'élan suscité par l'accord de paix, en appuyer la mise en œuvre et continuer de suivre ses progrès. Que cet accord de paix soit l'accord définitif qui servira de passerelle vers la paix.

M. Zawieja (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier nos intervenants de leurs exposés complets aujourd'hui.

La Pologne apprécie à leur juste valeur les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous appuyons sans réserve tous les efforts consentis par les autorités centrafricaines, qui témoignent de leur leadership et de leur sens des responsabilités.

Néanmoins, nous restons gravement préoccupés par la persistance de la violence contre la population civile et par d'autres violations graves de l'Accord par des groupes armés, qui se livrent notamment à l'imposition illégale de taxes et entravent le déploiement des institutions de l'État. La Pologne condamne avec force les attaques menées contre le peuple centrafricain, les soldats de la paix et le personnel humanitaire. Nous appelons tous les groupes armés à cesser immédiatement les violences contre les civils, à honorer leurs obligations et à assurer la pleine application de l'Accord. Nous appelons également les parties prenantes dans la région, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi que les pays voisins de la République centrafricaine, à continuer de jouer un rôle constructif.

L'accord de paix revêt une importance capitale, mais l'aboutissement de ce processus passe par la tenue d'élections crédibles et inclusives à la fin de l'année 2020 et au début de l'année 2021. La Pologne félicite le Gouvernement centrafricain d'avoir entamé les préparatifs en vue de ces élections, et nous appelons l'Assemblée nationale à achever dans les meilleurs délais ses travaux portant sur le code électoral, notamment en ce qui concerne l'application de la loi sur la parité, comme l'a décidé la Cour constitutionnelle. Le caractère inclusif de ce processus, notamment grâce à la participation des femmes et des jeunes, contribuera considérablement à son succès et à la normalisation de la situation à long terme.

Le processus de réconciliation doit aller de pair avec le renforcement et le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, ainsi que la prestation des services de base. Nous appelons les institutions législatives de la République centrafricaine à accélérer leurs travaux portant sur les réformes politiques nécessaires, notamment les lois sur la décentralisation et sur le statut des anciens chefs d'État, ainsi que le projet de loi sur les partis politiques. Il sera impossible de promouvoir

la paix sans un système judiciaire qui fonctionne. La Pologne se félicite du lancement des consultations sur la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Toutefois, il convient d'accélérer considérablement les efforts en matière de justice transitionnelle et de lutte contre l'impunité afin de répondre aux aspirations fondamentales de la société centrafricaine. La Pologne appuie les plans visant à renforcer les comités locaux de paix et de réconciliation dans le cadre des efforts plus vastes de réconciliation déployés au niveau national pour éliminer les tensions intercommunautaires, et note avec satisfaction que les femmes jouent un rôle très important dans ces processus.

Le redéploiement des forces de sécurité nationales demeure un élément clef du rétablissement de l'autorité de l'État. Nous saluons le travail accompli par la mission militaire de formation de l'Union européenne pour renforcer les capacités des Forces armées centrafricaines. Dans le même temps, l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) au redéploiement des forces de sécurité nationales demeure indispensable. Les unités spéciales mixtes de sécurité sont également un élément essentiel de l'accord de paix, en tant que mesure de renforcement de la confiance. Toutefois, pour garantir leur succès, il faut procéder à un contrôle préalable des antécédents des combattants, mettre en œuvre des processus exhaustifs de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et de formation et définir clairement la chaîne de commandement.

Pour terminer, l'Accord politique doit être non seulement une promesse de normalisation pour le peuple centrafricain, mais également un véritable cadre de dialogue entre les autorités, les groupes armés et la société civile, en vue de prévenir de nouveaux conflits, de désamorcer les tensions et de renforcer la confiance. La Pologne appelle toutes les parties prenantes sur le terrain, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux, à œuvrer de concert dans un esprit constructif en vue de garantir un avenir meilleur au peuple centrafricain. Nous saluons le travail important accompli par la MINUSCA, la mission militaire de formation de l'Union européenne et d'autres partenaires en République centrafricaine. Je tiens à assurer M. Ndiaye et son équipe de notre plein appui.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Tout d'abord, nous voudrions remercier chaleureusement les intervenants, M. Mankeur Ndiaye, M. Matias Bertino Matondo et M. Koen Vervaeke. Je voudrais mettre l'accent sur trois questions fondamentales dans ma déclaration.

La première concerne l'évolution de la situation politique et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Depuis la dernière séance officielle du Conseil de sécurité sur la situation en République centrafricaine, tenue en février (S/PV.8467), l'événement le plus important a été la signature de l'Accord politique entre le Gouvernement et 14 groupes armés. Comme tous les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais exprimer notre pleine satisfaction à la suite de la signature de cet accord, le 6 février. La phase la plus importante est déjà allée au-delà de la simple signature de l'Accord, qui date de plus de quatre mois, et concerne la mise en œuvre de toutes ses dispositions par les signataires. Nous voudrions exprimer également notre satisfaction quant au fait que les 14 groupes armés et le Gouvernement ont engagé un dialogue et entamé des pourparlers après la signature de l'Accord.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Président de la République centrafricaine, M. Touadera, pour attribuer des postes ministériels à la communauté musulmane et la faire participer au processus de prise de décisions. Nous appuyons également sa décision de nommer des femmes au Gouvernement et nous demandons que ces mesures constructives soient maintenues à l'avenir. Nous voudrions rendre hommage à une autre initiative du Président Touadera, qui s'est joint aux fidèles musulmans pour la prière de l'Aïd Al-Fitr dans une des mosquées de la capitale, Bangui. Nous exhortons tous les citoyens centrafricains à œuvrer de concert pour promouvoir la coexistence pacifique entre les différentes composantes de la société et à lutter contre les discours de haine pour permettre à tous les membres de la population de jouir de la paix et de la sécurité.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre les principales dispositions de l'Accord politique, notamment la création de comités techniques dans plusieurs régions et préfectures, avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Ces comités rassemblent les autorités locales, la société civile et les représentants des groupes armés et ont pour rôle de régler les différends et de prévenir les conflits.

Par ailleurs, nous saluons l'adoption à l'unanimité de la loi électorale pour 2020 et 2021 par l'Assemblée nationale ainsi que l'approbation des prévisions budgétaires initiales et du calendrier prévu pour les élections. Nous espérons que les élections se dérouleront comme prévu sans aucun retard.

Nous nous félicitons de la coopération du Gouvernement centrafricain avec des organisations régionales et internationales comme l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU, comme en témoigne la visite effectuée dans le pays en avril par M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; et M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, pour mobiliser l'appui régional et international en faveur de l'Accord politique.

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation en matière de sécurité, les actes de violence contre les civils en République centrafricaine constituent toujours un défi important pour le Gouvernement. En dépit de la signature de l'Accord, des avancées politiques et de la baisse de la violence dans certaines régions, la situation en matière de sécurité demeure précaire dans de nombreuses régions du pays. Les pillages et l'imposition de taxes illégales aux civils persistent. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par les violations et les agressions que continuent de commettre les groupes armés à l'encontre du personnel de l'ONU, du personnel de la MINUSCA et des travailleurs humanitaires. Nous condamnons fermement les attaques perpétrées par les factions anti-balaka, Retour, réclamation et réhabilitation et d'autres groupes armés contre des civils, qui font de nombreuses victimes. La dernière en date est l'attaque perpétrée par Retour, réclamation et réhabilitation en mai près de la ville de Paoua, qui a coûté la vie à 39 civils, dont un enfant. Ces attaques, si elles se poursuivent, feront échouer tous les efforts qui ont permis de parvenir à un accord politique et entraveront l'application de ses principales dispositions. Nous exhortons le Gouvernement à prendre immédiatement des mesures pour faire en sorte que les auteurs d'actes de violence et de crimes contre les civils répondent de leurs actes et soient traduits en justice, afin de préserver la sécurité, de consolider la paix et de mettre fin à l'impunité.

Troisièmement, nous déplorons la situation humanitaire catastrophique qui règne en République centrafricaine. Des millions de personnes, qui selon

certaines estimations représentent la moitié de la population, ont toujours besoin d'une aide humanitaire de toute urgence. Le nombre de personnes qui ont besoin d'aide et de protection et qui sont en situation d'insécurité alimentaire continue d'augmenter, et nous constatons avec préoccupation que la majorité sont des enfants.

Avant de conclure, je voudrais réaffirmer qu'un dialogue politique entre toutes les parties prenantes est le seul moyen de régler la crise en République centrafricaine. C'est le dialogue qui a donné lieu aux avancées politiques qui ont abouti à la signature de l'Accord politique le 6 février. Si le dialogue peut permettre de dégager un consensus durable entre toutes les parties prenantes politiques, cela aura une incidence positive sur la situation humanitaire, économique et de développement et facilitera le retour des déplacés dans leur région d'origine et des réfugiés dans le pays.

Nous voudrions remercier M. Ndiaye des efforts qu'il a déployés ces derniers mois depuis son entrée en fonctions en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, ainsi que l'ensemble du personnel de la Mission de son travail.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la représentante de la République centrafricaine.

M^{me} Kpongo (République centrafricaine) : Je souhaiterais vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette réunion en vue d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2019/498). Je saisis cette occasion pour féliciter le Représentant Spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de la présentation exhaustive du premier rapport après la signature à Bangui, le 6 février 2019, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine par le Gouvernement et les 14 groupes armés. Je remercie tous les autres intervenants pour leurs exposés et déclarations édifiants et éclairants. Ma délégation y adhère totalement.

À la lecture de ce rapport, nous percevons que les défis sécuritaires et la protection des civils continuent d'être une source de vives préoccupations, alors qu'avec la participation des chefs des groupes armés à la vie politique, nous espérons que la situation connaîtrait des améliorations significatives. Hélas, avec les massacres de Paoua, nous sommes ramenés à la triste réalité. Les efforts considérables fournis par le Gouvernement pour la mise en œuvre de cet accord de paix prouve à suffisance sa volonté de respecter les engagements contenus dans ce document. Les parties signataires ont l'obligation de respecter ce qu'elles ont signé librement, ce qui implique l'arrêt de tout acte de violence contre la population civile, ainsi que d'autres actes tels que le prélèvement de taxes illégales et l'exploitation frauduleuse des ressources naturelles. Cependant, comme pour tout accord de paix, il faudrait du temps pour une mise en œuvre et une mise en application effectives, et pour son appropriation par tous. Je salue le rôle prépondérant que jouent les garants de l'accord en intervenant dès que le besoin se fait sentir.

La situation humanitaire demeure alarmante à cause des exactions que subissent les populations des régions où les groupes armés continuent de sévir, malgré les efforts de sécurisation que la MINUSCA ne cesse de déployer. Les faits décrits dans ce rapport sont révélateurs de la précarité de la situation dans mon pays et nous font penser que le chemin à parcourir pour arriver à une paix durable sera long, mais avec l'appui que la communauté internationale et les partenaires bilatéraux et internationaux fourniront à la MINUSCA et au Gouvernement, le peuple centrafricain sera en mesure d'aspirer à un avenir serein. Nous prenons note avec satisfaction des observations pertinentes contenues dans le rapport. Et c'est le lieu de saluer le leadership du Représentant spécial, qui, dès sa prise de fonction, n'a ménagé aucun effort pour plaider auprès des pays et institutions internationales afin qu'ils continuent à se mobiliser et à soutenir les efforts déjà en cours, dans la perspective des prochaines élections. Je remercie le Conseil et lui souhaite plein succès dans ses consultations.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 5.